



## dommages et intérêts suite à un accident avec décès d'une personne

Par **macajuan**, le **28/01/2012** à **10:52**

bj  
Ma mère âgée de 75 ans a causé un accident de voiture au mois de septembre 2011, il y a une victime décédée le jour même lors de son transport à l'hôpital, les enfants de cette personne (qui avait plus de 70 ans) ont porté plainte (avec demande de dommages et intérêts) donc ma mère passe au tribunal au mois de mars 2012, sachant que celle-ci ne pourra pas payer la somme demandée si elle est condamnée à verser des dommages et intérêts, car elle est retraitée et ne possède aucun bien immobilier (elle est locataire), devra-t-on, nous ces filles payer à sa place ???? merci d'avance de votre réponse

Par **Christophe MORHAN**, le **28/01/2012** à **20:17**

Elle était assurée comme conducteur?

Par **macajuan**, le **30/01/2012** à **08:54**

oui elle est assurée comme conducteur à la Banque Populaire

Par **Christophe MORHAN**, le **30/01/2012** à **18:52**

Si c'est un accident de la circulation impliquant le véhicule de votre mère, l'assurance de votre maman va rentrer en jeu.

l'assurance est au courant je suppose?